

# BVD

# Prophylaxie BVD

- Depuis 2015, analyses BVD des troupeaux laitiers
- **Contexte réglementaire :**
  - Coller au plus près du prochain arrêté national d'éradication de la BVD (Programme Collectif Volontaire) :
  - Le plan se déroulerait en 2 étapes :
  - *détection/élimination des IPI avec des modalités de détection variables selon les régions en fonction notamment de leur situation épidémiologique initiale.*
  - *surveillance/protection des cheptels dont les modalités devraient être identiques. Prévenir la diffusion de la BVD en attribuant à des animaux voire aux élevages un « statut ».*

# Prophylaxie BVD : recherche étendue aux allaitants

Action du GDS31 depuis la campagne 2016-2017

=

Analyses BVD sur les troupeaux allaitants :

- Recherche sérologique sur 2 mélanges sang : 4 animaux de 24 à 36 mois et 4 animaux de 36 à 48 mois (prises de sang de prophylaxie)
- Prise en charge financière des analyses par le GDS 31
- Sur les troupeaux passés en analyse : 22% des troupeaux avec des séros positifs

→ **ACTION** reconduite pour la campagne 2017-18

# Prophylaxie BVD : interprétation des résultats

**j'ai un résultat positif, qu'est ce que cela veut dire? Que dois-je faire?**

La surveillance est sérologique sur 2 mélanges et si positif

=

circulation récente ou ancienne

soit

des animaux vaccinés avec des vaccins marqueurs.

**A FAIRE (par ordre):**

1- chercher la cause (positivité d'origine au vaccin ou non)

2- Sérologie sur des sentinelles de 8-15 mois

3- Si sérologies sentinelles positives: rechercher si IPI dans le troupeau

# Intros BVD : interprétation des résultats

## Prise de sang d'achat :

sérologies anticorps BVD sur les femelles >24mois

**j'ai un résultat positif sur un animal, qu'est-ce que cela veut dire?  
Que dois-je faire?**



### Positif antigène et PCR

=

L'animal est soit IPI soit virémique transitoire (en cours d'immunisation).

**A faire : danger sanitaire donc ANNULER l'achat**

### Positif Anticorps

=

L'animal a rencontré la maladie

**A faire : tester le veau à la naissance si animal gestant**

# Plan de lutte BVD

- Pour les élevages avec des cas BVD avec confirmation au LVD
- Signature tripartie (vété-éleveur-GDS)
- Durée : 2 ans
- Objectif : assainissement du cheptel par l'élimination des IPI

## **→CHANGEMENT DE LA PRISE EN CHARGE A PARTIR DE 2018**

*Appui financier du GDS31 pour la première année UNIQUEMENT avec 50% des frais d'analyses et 50% des frais vétérinaires*

*NB : enveloppe limitée*